
S.A.S ZAC'EVENT

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 57 Place Jacquemart 26100 ROMANS SUR ISERE

Immatriculation au RCS en cours

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

DU 30 JUIN 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**,

Et le **TRENTE JUIN**,

Les actionnaires de la SAS ZAC'EVENT en formation, se sont réunis d'un commun accord au siège social, sous la présidence de **Madame Dominique VERMOTE** demeurant 120 Chemin de Boniveaux 26380 PEYRINS.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence, dont il résulte que tous les actionnaires, représentant 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président déclare en conséquence l'assemblée régulièrement constituée, laquelle peut dès lors valablement délibérer.

Madame Dominique VERMOTE rappelle que les actionnaires se sont réunis afin de constituer entre eux une société commerciale et d'adopter les statuts.

Lecture est donnée du projet de statuts.

Le Président soumet à l'assemblée l'ordre du jour qui suit et sur lequel ce dernier devra se prononcer :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- CONSTITUTION DE LA SAS ET ADOPTION DEFINITIVE DES STATUTS- NOMINATION DU PRESIDENT- REMUNERATION DU PRESIDENT- NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL- REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL |
|--|

- **DATE DE DEMARRAGE DES ACTIVITES**
- **ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES DE CONSTITUTION**

Aucune question n'étant posée, personne ne prenant la parole il est procédé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - CONSTITUTION DE LA SAS ET ADOPTION DEFINITIVE DES STATUTS

Les actionnaires décident de constituer entre eux une société commerciale prenant la forme d'une Société par Actions Simplifiée et adoptent article par article le projet des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - NOMINATION DU PRESIDENT

Les actionnaires nomment, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Président de la société, sans limitation de durée :

Madame Dominique VERMOTE née BAUDE,
Née le 19 Novembre 1963 à BOURG DE PEAGE (26)
Demeurant 120 Chemin de Boniveaux 26380 PEYRINS
Nationalité française,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - REMUNERATION DU PRESIDENT

Les actionnaires décident de n'attribuer aucune rémunération particulière à **Madame Dominique VERMOTE**, Président, pour la durée du premier exercice social.

Toutefois, les frais engagés par le Président dans l'exécution de son mandat lui seront remboursés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Les actionnaires nomment, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la société, sans limitation de durée :

Monsieur Jérémie VERMOTE
Né le 26 Mai 1988 à ROMANS SUR ISERE (26)
Demeurant 57 Place Jacquemart 26100 ROMANS SUR ISERE
Nationalité française

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

Les actionnaires décident de n'attribuer aucune rémunération particulière à Monsieur **Jérémy VERMOTE**, Directeur Général, pour l'accomplissement de son mandat.

Toutefois, les frais engagés par le Directeur Général dans l'exécution de son mandat lui seront remboursés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - DATE DE DEMARRAGE DES ACTIVITES

La date de démarrage des activités est fixée le **3 Aout 2026**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION - ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES DE CONSTITUTION

Madame Dominique VERMOTE est désignée pour effectuer ou faire effectuer les formalités consécutives à la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et les actionnaires pour servir et valoir ce que de droit.

Madame Dominique VERMOTE

*(Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation
Des fonctions de président)*

Bon pour acceptation des fonctions
de Président

Dominique VERMOTE

✓ Certifié par ✱ youtrust

Monsieur Jérémy VERMOTE

*(Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation
(des fonctions de directeur général)*

Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général

Jérémy VERMOTE

✓ Certifié par ✱ youtrust